VÉRIFICATION · HISTORIQUE

VLADIMIR POUTINE, À PROPOS DE LA SAISIE DE TROIS NAVIRES DE GUERRE UKRAINIENS AU DÉTROIT DE KERTCH · 28 NOV. 2018

« ILS SONT ENTRÉS DANS NOS EAUX TERRITORIALES »

Le 28 novembre 2018, au forum « Russia Calling! » de VTB Capital à Moscou, Vladimir Poutine a déclaré que les navires ukrainiens saisis trois jours plus tôt étaient « entrés dans nos eaux territoriales » et a qualifié l'incident de « sans aucun doute une provocation ». Un accord de 2003 signé par la Russie accorde aux navires de guerre ukrainiens la liberté de navigation dans le détroit de Kertch ; un tribunal international a ordonné la libération des navires et de leurs 24 militaires. Trois affirmations, le dossier et ce qu'elles concèdent.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
NOV. 2018

24

militaires ukrainiens saisis avec trois navires de guerre ; trois blessés A

TIDM, ordonnance du 25 mai 2019, par. 31, 124

19–1

vote du TIDM ordonnant la libération immédiate des navires et des militaires A

TIDM, ordonnance du 25 mai 2019

2003

accord : les navires de guerre ukrainiens et russes « jouissent de la liberté de navigation » dans le détroit de Kertch C

Accord sur la mer d'Azov et le détroit de Kertch, art. 2(1) (traduction non officielle)

286

jours de détention en Russie avant la libération dans le cadre d'un échange, 7 sept. 2019 C

Calcul du hub à partir de l'ordonnance du TIDM et d'AP via PBS, 7 sept. 2019

L'ESSENTIEL

Pas des eaux russes. En vertu de l'accord de 2003, les navires de guerre de l'Ukraine comme de la Russie jouissent de la liberté de navigation dans la mer d'Azov et le détroit de Kertch. Les eaux au large de la Crimée ne sont « nôtres » que si l'on accepte l'occupation de la Crimée par la Russie ; l'Assemblée générale qualifie la Crimée de temporairement occupée.

Un tribunal international en a jugé autrement. Le TIDM a ordonné à la Russie, par 19 voix contre 1, de libérer immédiatement les navires et les 24 militaires, et a jugé plausible leur revendication d'immunité.

« Provocation » — sans aucune preuve. Les navires ont été retenus pendant environ huit heures et pris pour cible après avoir fait demi-tour. L'Assemblée générale a parlé de « l'emploi injustifié de la force par la Fédération de Russie ».

LES 3 AFFIRMATIONS

Vladimir Poutine · forum « Russia Calling! » · 28 nov. 2018	« [Ils] sont entrés dans nos eaux territoriales. »	**Faux**
Vladimir Poutine · 28 nov. 2018	« [Les navires] sont entrés dans des eaux qui étaient russes avant le rattachement de la Crimée. (paraphrase de Poutine par Interfax) »	**Contredit par le propre traité de la Russie**
Vladimir Poutine · 28 nov. 2018	« C'était sans aucun doute une provocation. »	**Aucune preuve présentée**

CE QUE NOUS DEMANDONS

Russie : se conformer pleinement à l'ordonnance du TIDM du 25 mai 2019 et à chaque décision du tribunal arbitral, et restituer l'ensemble des équipements et armes saisis · tous les États : défendre la liberté de navigation dans le détroit de Kertch et la mer d'Azov · citer l'ordonnance du TIDM et les résolutions 73/194 et 74/17 dans les déclarations à la Troisième Commission et sur la mer Noire.

Sources : Interfax, 28 nov. 2018 · Reuters via The Moscow Times, 28 nov. 2018 · Ordonnance du TIDM, 25 mai 2019 · CPA, sentence sur les exceptions préliminaires, 27 juin 2022 · A/RES/73/194 (GA/12108) · A/RES/74/17 · Accord Azov–Kertch de 2003 (traduction non officielle) · VOA, 28 nov. 2018

VÉRIFICATION · HISTORIQUE
V1 · 5 NOV. 2026

page en ligne · journal des corrections

VÉRIFICATION · HISTORIQUE

LE CADRE ET LES INTERVENANTS

QUI L'A DIT, OÙ ET À QUI

Où chaque affirmation a été formulée, par qui, comment les autres participants ont répondu et ce que les déclarations ont passé sous silence.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
NOV. 2018

LE CONTEXTE ET LE DOSSIER

Contexte	Saisie des navires de guerre ukrainiens Berdiansk, Nikopol et Iany Kapou et de 24 militaires au détroit de Kertch, 25 nov. 2018
Où l'affirmation a été faite	Forum d'investissement de VTB Capital « Russia Calling! », Moscou, 28 nov. 2018, en réponse à des questions ; rapporté par Interfax, TASS et Reuters

LES INTERVENANTS

Vladimir Poutine	Président de la Fédération de Russie · forum « Russia Calling! », 28 nov. 2018	A déclaré que les navires avaient ignoré le service des frontières, étaient « entrés dans nos eaux territoriales », dans des eaux qui, selon les propos rapportés par Interfax, étaient russes avant même le rattachement de la Crimée, et a qualifié l'incident de « sans aucun doute une provocation »

CE QU'ONT DIT LES AUTRES

Tribunal international du droit de la mer	A ordonné la libération immédiate des trois navires et des 24 militaires, par 19 voix contre 1 (25 mai 2019).
Assemblée générale de l'ONU	A demandé la libération des navires et de l'équipage (A/RES/73/194, 2018) et la restitution de l'ensemble des équipements et armes saisis (A/RES/74/17, 2019).
Membres du Conseil de sécurité de l'ONU	Ont rejeté l'ordre du jour proposé par la Russie le 26 nov. 2018 : 4 voix pour, 7 contre, 4 abstentions (ONU Info).

CE QUE LES DÉCLARATIONS ONT PASSÉ SOUS SILENCE

- Que l'accord de 2003 signé par la Russie accorde aux navires de guerre ukrainiens la liberté de navigation dans le détroit de Kertch et la mer d'Azov.
- Que les navires ont été pris pour cible après avoir fait demi-tour, et que trois militaires ukrainiens ont été blessés.

COMMENT LE RÉCIT CIRCULE

TASS a relayé l'argument de la « provocation » le jour même dans l'après-midi ; Interfax, Reuters et AP ont rapporté ces propos le jour même. Le représentant de la Russie avait présenté la même version — l'Ukraine aurait violé la frontière dans des eaux qualifiées de russes avant 2014 — au Conseil de sécurité le 26 novembre 2018.

Sources : Interfax, 28 nov. 2018 · Reuters via The Moscow Times, 28 nov. 2018 · Ordonnance du TIDM, 25 mai 2019 · CPA, sentence sur les exceptions préliminaires, 27 juin 2022 · A/RES/73/194 (GA/12108) · A/RES/74/17 · Accord Azov–Kertch de 2003 (traduction non officielle) · VOA, 28 nov. 2018

VÉRIFICATION · HISTORIQUE
V1 · 5 NOV. 2026
page en ligne · journal des corrections

VÉRIFICATION · HISTORIQUE · LES AFFIRMATIONS, UNE PAR UNE

AFFIRMATION, DOSSIER, CONCESSION

Chaque affirmation telle que formulée, avec la date, le lieu et un lien ; le dossier auquel elle se heurte, avec le niveau des éléments de preuve ; et ce qu'elle concède. Les mots entre crochets sont ceux du Hub.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
NOV. 2018

AFFIRMATION 1 · VLADIMIR POUTINE · FORUM « RUSSIA CALLING! » · 28 NOV. 2018

« [Ils] sont entrés dans nos eaux territoriales. »

Interfax (anglais), 28 nov. 2018
interfax.com/newsroom/top-stories/22016

FAUX

Preuves A

En vertu de l'accord de 2003, les navires de guerre de l'Ukraine et de la Russie « jouissent de la liberté de navigation dans la mer d'Azov et le détroit de Kertch » (art. 2(1)). L'Assemblée générale qualifie la Crimée de « temporairement occupée » (GA/12108, 17 déc. 2018). Le TIDM a ordonné la libération immédiate des navires et des 24 militaires, par 19 voix contre 1 (25 mai 2019). VOA a jugé l'affirmation fausse (28 nov. 2018).

Ce que l'affirmation concède : Les eaux ne sont « nôtres » qu'en comptant la Crimée occupée comme russe — ce que l'Assemblée générale refuse.

AFFIRMATION 2 · VLADIMIR POUTINE · 28 NOV. 2018

« [Les navires] sont entrés dans des eaux qui étaient russes avant le rattachement de la Crimée. (paraphrase de Poutine par Interfax) »

Interfax (en anglais), 28 nov. 2018 — titre de dépêche paraphrasant Poutine ; aucune transcription littérale consultée
interfax.com/newsroom/top-stories/22016

CONTREDIT PAR LE PROPRE TRAITÉ DE LA RUSSIE

Preuves

L'accord de 2003 signé par la Russie dispose que la mer d'Azov et le détroit de Kertch « sont historiquement des eaux intérieures de la Fédération de Russie et de l'Ukraine » et que les questions relatives au détroit de Kertch sont réglées « par accord entre les Parties » (art. 1).

Ce que l'affirmation concède : La Russie a signé en 2003 que le détroit était partagé, et non russe avant 2014.

AFFIRMATION 3 · VLADIMIR POUTINE · 28 NOV. 2018

« C'était sans aucun doute une provocation. »

Reuters, via The Moscow Times, 28 nov. 2018
www.themoscowtimes.com/2018/11/28/putin-accuses-ukraine-leader-of-plotting-naval-clash-to-boost-ratings-a63638/pdf

AUCUNE PREUVE PRÉSENTÉE

Preuves A

Les navires ont été bloqués et retenus pendant environ huit heures ; lorsqu'ils ont fait demi-tour, ils ont été poursuivis et pris pour cible, par des coups de semonce puis des tirs ciblés (ordonnance du TIDM, par. 71, 73). L'Assemblée générale s'est déclarée extrêmement préoccupée par « l'emploi injustifié de la force par la Fédération de Russie contre l'Ukraine » (A/RES/74/17, par. 8).

Ce que l'affirmation concède : Rien sur la raison pour laquelle des navires qui s'éloignaient ont été poursuivis et pris pour cible.

Sources : Interfax, 28 nov. 2018 · Reuters via The Moscow Times, 28 nov. 2018 · Ordonnance du TIDM, 25 mai 2019 · CPA, sentence sur les exceptions préliminaires, 27 juin 2022 · A/RES/73/194 (GA/12108) · A/RES/74/17 · Accord Azov–Kertch de 2003 (traduction non officielle) · VOA, 28 nov. 2018

VÉRIFICATION · HISTORIQUE
V1 · 5 NOV. 2026

page en ligne · journal des corrections

VÉRIFICATION · HISTORIQUE LES FAITS, CÔTE À CÔTE

CE QUE DIT LA RUSSIE, CE QUE MONTRENT LES FAITS

Chaque ligne confronte une déclaration russe à la constatation d'un organe mandaté ou, à défaut, d'une enquête indépendante. Le niveau de chaque source est indiqué.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
NOV. 2018

LE CONSTAT

QUESTION	CE QUE DIT LA RUSSIE	CE QUE MONTRENT LES FAITS	SOURCE
Eaux	« Entrés dans nos eaux territoriales » ; des eaux « russes avant le rattachement de la Crimée » (paraphrase d'Interfax)	Accord de 2003 : liberté de navigation pour les navires de guerre des deux États ; détroit historiquement eaux intérieures des deux	Interfax, 28 nov. 2018 (RU) ; accord de 2003, art. 1–2 (C)
Crimée	Considérée comme russe	« Crimée temporairement occupée »	Communiqué de presse de l'ONU GA/12108, 17 déc. 2018 (A)
Emploi de la force	« Une provocation »	Retenus environ huit heures, puis poursuivis et pris pour cible après avoir fait demi-tour ; trois blessés	Ordonnance du TIDM, 25 mai 2019, par. 31, 71, 73 (A)
Les militaires	Poursuivis en Russie	Libération immédiate ordonnée, 19–1 ; libérés le 7 sept. 2019 dans le cadre d'un échange	TIDM, 25 mai 2019 (A) ; AP via PBS, 7 sept. 2019 (C)
Position de l'ONU	—	« L'emploi injustifié de la force par la Fédération de Russie contre l'Ukraine »	A/RES/74/17, 9 déc. 2019 (A)

POUR ÊTRE JUSTE

Le tribunal arbitral (27 juin 2022) a estimé que les événements du 25 novembre jusqu'à un moment postérieur au départ des navires du mouillage, y compris les tirs, constituent des « activités militaires » échappant à sa compétence. Il statuera sur la détention, et non sur les tirs.

Les faits de la journée sont ceux consignés dans l'ordonnance du TIDM au stade des mesures conservatoires ; la Russie n'a pas comparu et a soutenu dans un mémorandum que les navires avaient effectué une incursion « secrète » dans sa mer territoriale.

Les propos de Poutine sont cités d'après des traductions anglaises (Interfax ; Reuters). TASS rend la deuxième phrase par « certainement, c'est une provocation » ; les mots entre crochets sont ceux du hub.

Sources : Interfax, 28 nov. 2018 · Reuters via The Moscow Times, 28 nov. 2018 · Ordonnance du TIDM, 25 mai 2019 · CPA, sentence sur les exceptions préliminaires, 27 juin 2022 · A/RES/73/194 (GA/12108) · A/RES/74/17 · Accord Azov–Kertch de 2003 (traduction non officielle) · VOA, 28 nov. 2018

VÉRIFICATION · HISTORIQUE
V1 · 5 NOV. 2026

page en ligne · journal des corrections

VÉRIFICATION · HISTORIQUE LE DROIT, LES ÉLÉMENTS DE LANGAGE

ÉTABLI, TENDANCE, POSITION

Ce que les organes mandatés ont établi, ce que les faits révèlent comme tendance et ce qui relève d'une position — en les maintenant distincts. Viennent ensuite les éléments de langage et les questions à prévoir.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
NOV. 2018

LE DROIT

Établi (TIDM, 25 mai 2019, 19–1) : La Russie doit libérer immédiatement les navires de guerre Berdiansk, Nikopol et Iany Kapou ainsi que les 24 militaires ; l'immunité des navires de guerre et des militaires au titre de la Convention sur le droit de la mer est plausible (par. 97–98).

Établi (tribunal arbitral constitué en vertu de l'annexe VII, 27 juin 2022, à l'unanimité) : compétence sur la détention et sur les violations alléguées de l'ordonnance du TIDM ; le blocage et les tirs exclus en tant qu'activités militaires. Fond en attente.

Établi (Assemblée générale) : La résolution A/RES/73/194 (2018) demande la libération des navires et de l'équipage ; la résolution A/RES/74/17 (2019) demande la restitution de l'ensemble des équipements et armes saisis « sans condition et sans délai ».

Tendance : l'Assemblée générale constate « l'obstruction intentionnelle de la navigation dans le détroit de Kertch » et la militarisation de la mer d'Azov et du détroit de Kertch (A/RES/74/17, par. 7–8).

Position (hub) : au vu du dossier, la Russie a saisi des navires de guerre exerçant un droit de passage conventionnel et détenu leurs équipages en violation de leur immunité — dans l'attente de la sentence arbitrale.

LINES TO TAKE

1. « La Russie a signé en 2003 que les navires de guerre ukrainiens naviguent librement dans le détroit de Kertch. »
2. « Un tribunal international a ordonné la libération, par 19 voix contre 1. »
3. « Ils ont été pris pour cible alors qu'ils s'éloignaient. Ce n'est pas une provocation. »

QUESTIONS-RÉPONSES

« Ils ont ignoré le service des frontières et refusé un pilote. »	En vertu de l'accord de 2003, les navires de guerre ukrainiens jouissent de la liberté de navigation dans le détroit. Les navires ont été retenus pendant environ huit heures, puis pris pour cible après avoir fait demi-tour (ordonnance du TIDM).
« C'était un incident militaire, donc les tribunaux n'ont pas leur mot à dire. »	Le tribunal arbitral n'en a convenu que pour les événements allant jusqu'à un moment postérieur au départ des navires du mouillage. Il a rejeté l'exception pour la détention et est compétent quant au respect par la Russie de l'ordonnance du TIDM (27 juin 2022).
« Les marins et les navires ont été restitués — l'affaire est close. »	L'Assemblée générale a demandé la restitution de l'ensemble des équipements et armes saisis (A/RES/74/17) ; le Président de l'Ukraine a signalé des armes manquantes (21 nov. 2019). L'arbitrage sur le fond est toujours pendant.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Russie : se conformer pleinement à l'ordonnance du TIDM du 25 mai 2019 et à chaque décision du tribunal arbitral, et restituer l'ensemble des équipements et armes saisis · tous les États : défendre la liberté de navigation dans le détroit de Kertch et la mer d'Azov · citer l'ordonnance du TIDM et les résolutions 73/194 et 74/17 dans les déclarations à la Troisième Commission et sur la mer Noire.

Sources : Interfax, 28 nov. 2018 · Reuters via The Moscow Times, 28 nov. 2018 · Ordonnance du TIDM, 25 mai 2019 · CPA, sentence sur les exceptions préliminaires, 27 juin 2022 · A/RES/73/194 (GA/12108) · A/RES/74/17 · Accord Azov–Kertch de 2003 (traduction non officielle) · VOA, 28 nov. 2018

D'OÙ VIENT CHAQUE LIGNE

Toutes les sources ont été vérifiées le 21 octobre 2026. Les déclarations russes sont présentées comme la position examinée, et non comme des éléments de preuve.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
NOV. 2018

SOURCES

Interfax (V. Poutine)	Les navires ukrainiens n'ont pas répondu aux demandes de la Russie et sont entrés dans des eaux qui étaient russes avant le rattachement de la Crimée - Poutine, 28 nov. 2018 https://interfax.com/newsroom/top-stories/22016/	RU
The Moscow Times / Reuters (V. Poutine)	Poutine accuse le dirigeant ukrainien d'avoir orchestré un affrontement naval pour améliorer sa cote de popularité, 28 nov. 2018 https://www.themoscowtimes.com/2018/11/28/putin-accuses-ukraine-leader-of-plotting-naval-clash-to-boost-ratings-a63638/pdf	RU
TASS (V. Poutine)	Poutine qualifie l'incident du détroit de Kertch de provocation à l'approche de l'élection en Ukraine, 28 nov. 2018 https://tass.com/politics/1033136/amp	RU
Tribunal international du droit de la mer	Détention de trois navires de guerre ukrainiens (Ukraine c. Fédération de Russie), ordonnance en indication de mesures conservatoires, 25 mai 2019 https://itlos.org/fileadmin/itlos/documents/cases/26/C26_Order_25.05.pdf	A
Tribunal international du droit de la mer	Communiqué de presse ITLOS/Press 284, 25 mai 2019 https://www.itlos.org/fileadmin/itlos/documents/press_releases_english/PR_284_En.pdf	A
Cour permanente d'arbitrage (tribunal de l'annexe VII)	Publication de la sentence sur les exceptions préliminaires de la Fédération de Russie, 11 juil. 2022 (sentence du 27 juin 2022) https://pca-cpa.org/cn/news/publication-of-award-on-the-preliminary-objections-of-the-russian-federation-in-arbitration-concerning-the-detention-of-ukrainian-naval-vessels-and-servicemen	A
Cour permanente d'arbitrage	Différend relatif à la détention de navires et de militaires ukrainiens — page de l'affaire https://pca.int/es/cases/229/	A
Assemblée générale de l'ONU	Communiqué de presse GA/12108 (adoption de la résolution 73/194), 17 déc. 2018 https://press.un.org/en/2018/ga12108.doc.htm	A
Assemblée générale de l'ONU	A/RES/74/17, Problème de la militarisation de … la Crimée … de la mer Noire et de la mer d'Azov, 9 déc. 2019 https://digitallibrary.un.org/record/3841716/files/A_RES_74_17-EN.pdf	A
Université de Hambourg (traduction non officielle)	Accord entre l'Ukraine et la Fédération de Russie sur la coopération dans l'utilisation de la mer d'Azov et du détroit de Kertch, Kertch, 24 déc. 2003 https://www.jura.uni-hamburg.de/die-fakultaet/professuren/proelss/dateien-valentin/agreement-sea-of-azov	C
Voice of America (Polygraph)	Vérification vidéo : 8 affirmations de Poutine sur l'incident du détroit de Kertch, 28 nov. 2018 https://www.voanews.com/a/eight-putin-claims-regarding-kerch-strait-fact-check/6742002.html	C
AP via PBS NewsHour	La Russie et l'Ukraine échangent des prisonniers, 35 libérés de chaque côté, 7 sept. 2019 https://www.pbs.org/newshour/world/russia-and-ukraine-trade-prisoners-each-fly-35-to-freedom	C

MÉTHODE

Les affirmations sont tirées des réponses de Poutine au forum « Russia Calling! » du 28 nov. 2018, telles que rapportées en anglais par Interfax et Reuters. Les mots entre crochets sont ceux du hub.

Elles sont confrontées à l'ordonnance du TIDM (A), à la sentence du tribunal arbitral sur la compétence (A), aux résolutions de l'Assemblée générale (A) et au texte de l'accord de 2003.

Aucune image des militaires en détention n'est utilisée. Lorsque les conclusions des tribunaux sont limitées — le tribunal arbitral a exclu les tirs de sa compétence — la limite est indiquée.

Niveaux : **A** — organes mandatés par l'ONU, juridictions et organisations internationales (HCDH/HRMMU, Commission d'enquête, CPI, CEDH, AIEA, OSCE, OIAC, documents du Conseil de sécurité) ; **B** — organes officiels ukrainiens, avec la mention « selon l'Ukraine » ; **C** — enquêteurs et médias indépendants ; **RU** — déclarations officielles russes, la position examinée. Les niveaux ne sont jamais combinés dans un même chiffre.

Sources : voir le tableau ci-dessus